

PROJET DE LOI

adopté

le 16 novembre 1990

N° 38

**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 -1991

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 14 et 76 (1990-1991).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention contre le dopage, signée à Strasbourg le 16 novembre 1989 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1990.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 14 (1990-1991), Sénat.